

Saint-Paul

infos

N° 5
Avril
2006

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



La période mouvementée que la France traverse actuellement met en évidence les difficultés croissantes rencontrées par nos concitoyens qui ont de plus en plus de mal à faire face aux problèmes de la vie quotidienne. En 2006, travailler, se loger ou simplement vivre dignement devient de plus en plus difficile pour tout un chacun. Si les pouvoirs d'une municipalité sont minces en la matière, nous pouvons tout de même essayer d'améliorer certaines conditions.

Le logement est un problème crucial de nos jours, c'est pour cela que nous avons décidé la création d'une dizaine de logements dans le futur complexe commercial. Mon équipe et moi-même veillerons à ce que leur attribution se fasse dans les meilleures conditions possibles et en dehors de toute inflation foncière. Mais nous ne nous arrêterons pas là et prévoyons d'autres constructions dans le futur. En effet, si comme nous le souhaitons, la Poste est transférée dans les nouveaux locaux commerciaux, une réhabilitation des locaux actuels sera réalisée et de nouveaux logements construits.

La recherche d'emploi est une autre difficulté rencontrée par nombre de nos administrés. Comme vous pourrez le lire dans ce numéro de St-Paul Infos, la Commune essaie d'aider au maximum de ses moyens les personnes concernées par des emplois temporaires ou stages divers. Nous subventionnons également l'association Paul Emploi et participons par l'intermédiaire de la CPA à la Mission locale du Pays d'Aix et au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Notre secrétariat se tient également à votre disposition pour toute demande. Soyez assurés que mon équipe et moi-même serons toujours à vos côtés.

Services

Garderie périscolaire : un bilan positif

La municipalité a mis en place, depuis septembre 2005, une garderie périscolaire qui prend en charge les enfants avant et après l'école. Après 6 mois de fonctionnement, le premier bilan est positif puisque sa fréquentation moyenne est de 28 enfants le matin et d'une douzaine le soir. Nous tenons à remercier Mmes Daumas Patricia et Chevalley Denise pour la qualité de leur travail.

Nous rappelons que les inscriptions sont prises directement à la garderie (local de la cantine parentale) et qu'en cas d'imprévu il est toujours possible au dernier moment de trouver une solution en s'adressant directement au personnel de la garderie. Par ailleurs, il est à noter qu'un goûter est fourni aux enfants l'après-midi (inclus dans la somme forfaitaire de 1.50€).



La garderie périscolaire accueille en moyenne 28 enfants le matin et une douzaine le soir.

Emplois

Votre commune : un employeur local

Afin de répondre aux besoins de la commune, la municipalité emploie 12 employés titulaires répartis de la manière suivante :

- Secrétariat : 1 rédacteur chef, 1 adjoint administratif et 2 agents administratifs.
- Voirie : 3 agents des services techniques.
- Entretien : 2 agents des services techniques.
- Ecole : 2 ATSEM (agents des écoles maternelles).
- Police municipale : 1 chef de police.

Par ailleurs, nous développons une politique volontaire et active d'aide à l'emploi. Nous essayons de répondre au mieux aux demandes en fonction des possibilités offertes par la loi et des besoins de nos différents services. Ces aides à l'emploi sont toujours ponctuelles et d'une durée limitée. C'est une manière pour la municipalité d'aider à tour de rôle nos administrés. C'est ainsi qu'actuellement nous avons signé :

- 2 contrats d'apprentissage affec-

- tés à la voirie,
- 4 contrats CAE (2 pour la garderie périscolaire, 2 pour l'entretien),
- 1 CDD de 9 mois (entretien).

Nous proposons également aux jeunes de plus de 17 ans, résidant sur la commune et qui n'ont pas travaillé pour nos services, des emplois saisonniers pendant les vacances d'été. Les candidatures doivent nous parvenir par courrier avant le 30 avril 2006.

→ 2^e semaine des services à la personne

Vous êtes intéressés par les métiers de service à la personne ? Vous recherchez une aide à domicile ? Vous êtes invités à rencontrer les professionnels du secteur lors des forums organisés sur les 5 bassins de vie du Pays d'Aix.

Mercredi 10 mai 2006 de 9h à 12h

Mairie de Peyrolles - Salle des mariages

Renseignements : 04.42.17.97.22

→ Inscriptions à l'Ecole

Rentrée 2006-2007

Les inscriptions seront prises en Mairie du lundi 15 mai au vendredi 26 mai 2006.

Se munir : livret de famille, justificatif domicile, document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires (BCG, DT Polio).

Pour plus de renseignements, contactez :

Mairie : 04.42.57.40.56 ou Ecole : 04.42.57.40.42

La gendarmerie communique :

→ Recrutement

Vous avez entre 18 et 36 ans, vous recherchez un métier d'action au service de la population, pourquoi ne pas devenir gendarme ?

Vous avez entre 18 et 26 ans, vous hésitez sur votre avenir professionnel, pourquoi ne pas devenir gendarme adjoint volontaire sous contrat d'un an, renouvelable quatre fois ? Une bonne façon de connaître notre institution et éventuellement postuler pour y faire carrière.

Ancien militaire ou jeune gens titulaire de la préparation militaire gendarmerie, vous avez moins de 40 ans et vous êtes intéressé pour donner un peu de votre temps à la nation, postulez pour un engagement dans la réserve gendarmerie.

Un renseignement ne coûte rien. Contactez la brigade de gendarmerie de votre domicile. Pour le canton de Peyrolles en Provence, l'adjudant Hubert Dubois vous y accueille (tél. 04 42 57 80 09).

→ Environnement

L'affichage illicite pollue notre environnement visuel, il est de plus répréhensible et constitue une infraction de 5^e classe (Art. 418-2 à 418-9 du Code de la Route) pour tous les affichages, permanents ou temporaires, sur l'équipement routier et son infrastructure (signalisation, pile de pont, poteau EDF ou PTT, glissière de sécurité...).

Chacun justifie son geste par une impérieuse nécessité d'informer, notamment pour les associations, ou d'indiquer pour les particuliers organisant une réception. Pour autant, la multiplication de cet affichage sauvage est de plus en plus verbalisée par nos services ainsi que par ceux de la DDE.

Informations mairie

Budget 2006 : Maintien des taux d'imposition

Dans sa séance du 28 mars 2006, le conseil municipal a voté les budgets 2006.

Il a été décidé de maintenir le taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) à leur valeur actuelle. Il est à noter qu'aucune augmentation n'est intervenue dans ce domaine depuis 1992.

Les taux de St-Paul lez Durance :

- **Taxe d'habitation** : 4.55% (moyenne départementale 20.77%).
- **Taxe foncier bâti** : 10.65% (moyenne départementale 23.37%).
- **Taxe foncier non bâti** : 18.98% (moyenne départementale 42.24%).

→ Budget communal :

• Section de fonctionnement :

2 171 728.71 €

- **Principales recettes** : Attribution de compensation (CPA) 1 300 000 €, Impôts locaux (taxes habitation, foncier bâti et non bâti) 169 000 €, Dotation de l'Etat 78 000 €, PRL (anciennement camping) 57 000 €, taxe sur les pylônes implantés sur notre commune 88 000 €.
- **Principales dépenses** : entretiens divers 730 000 €, charges de personnel 516 000 €, autres charges (subventions CCAS, Caisse

des écoles, Associations, Participation au service Incendie) 412 000 €.

• Section d'investissement :

1 754 094.20 €

- **Principales recettes** : Autofinancement (30%), et Subventions du département (70%) FCTVA, TLE.
- **Principaux programmes** : Construction du complexe commercial et de logements, Aménagements village.

Le Conseil municipal tient à remercier le Conseil Général de Bouches-du-Rhône qui, par l'octroi de subventions pouvant atteindre 80% des travaux engagés, permet à notre petite commune de réaliser de nombreux projets.

→ Budget de l'Eau et de l'Assainissement

• Section d'exploitation :

111 999.92 €

• Section d'investissement :

167 932.95 €

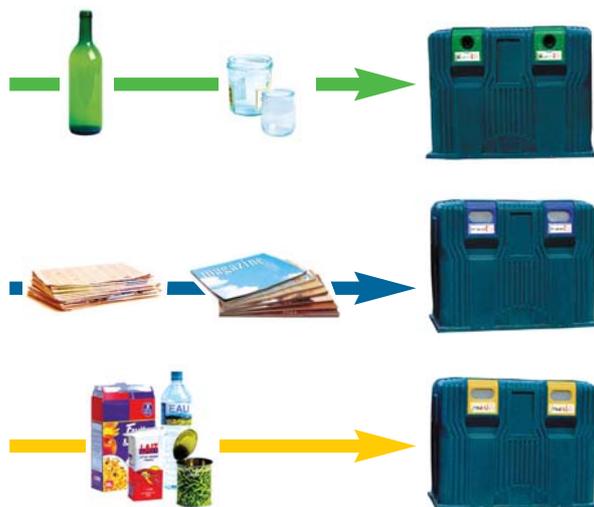
→ Budget du CCAS : 42 500 €

→ Budget de la Caisse des écoles : 26 400 €

Le tri sélectif sur la commune de

La commune de Saint-Paul lez Durance est équipée de points d'apports volontaires où sont collectés les emballages (bouteilles en plastique, acier, aluminium, briques alimentaires, cartons et cartonnettes), le verre et les journaux-revues-magazines. Il y a actuellement sur la commune 8 colonnes pour le verre, 6 colonnes pour les journaux-revues-magazines et 8 colonnes pour les emballages.

→ Les consignes de tri sont les suivantes :





Eau potable, évitons tout gaspillage

La distribution et le traitement de l'eau potable sont toujours assurés par la Commune, ce qui nous permet de maintenir une tarification très raisonnable.

Afin de garantir une bonne qualité de l'eau distribuée, nous faisons installer un tout nouveau poste de chloration gazeuse en remplacement de l'ancien système aujourd'hui défaillant.

Toutefois, le contrôle de la qualité de l'eau, son traitement et le respect de la législation nécessitent des compétences de plus en plus fines. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de passer un contrat d'entretien avec la Société des Eaux de Marseille. La SEM assurera ainsi le lavage des bassins, procédera à des analyses de qualité (veille bactériologique) - en complément de celles déjà effectuées par les services de la DASS - et entretiendra le poste de chloration et de traitement UV.

Actuellement, le débit de la source permet d'alimenter le village mais les précipitations n'ont pas encore permis de reconstituer les réserves naturelles. Il est donc important que chacun d'entre nous fasse un effort pour éviter tout gaspillage.



→ Rappel des tarifs pour l'année 2006

Abonnés "Village"

- Eau : 0.553 € le m³ d'eau consommée.
- Assainissement : 0.369 € la redevance assainissement, en prenant pour référence le m³ d'eau consommée.

Abonnés "Ecart" (Zone industrielle)

- Eau : 1.30 € le m³ d'eau consommée.
- Assainissement : 0.369 € la redevance assainissement, en prenant pour référence le m³ d'eau consommée.

A ces tarifs se rajoutent la taxe sur la consommation (0.03147 € le m³) d'eau et la redevance anti-pollution (0.15 € le m³).

Les projets en cours

→ Crèche "Les Cybernelles"

M. le Maire et ses adjoints ont reçu en Mairie M. et Mme Boussard qui ont un projet de création d'une Maison Internationale de la Petite Enfance associant le CEA, les entreprises et la Commune. Cet établissement fonctionnera sous le régime des crèches d'entreprises et devrait ouvrir fin 2007. Une dizaine de places seront réservées aux enfants de St-Paul lez Durance. C'est pour nous une bonne opportunité à laquelle nous adhérons et qui permettra de proposer aux familles un mode de garde complémentaire, tout en préservant les emplois d'assistantes maternelles déjà en place ou à venir.

→ Ascenseur

Afin de faciliter l'accès au secrétariat de la Mairie, un ascenseur va être installé dans le hall. Les travaux débuteront fin avril et devraient durer plusieurs semaines. Coût de l'opération : 40 000 euros TTC.



→ Complexe commercial

Le permis de construire a été délivré le 5 janvier 2006, les travaux de terrassement et de VRD sont lancés. L'appel d'offres a également été lancé pour trouver l'entreprise générale qui exécutera les travaux. L'ouverture des plus est prévue pour le 12 avril 2006.

→ Entretien des jeux collectifs

Un contrat a été signé avec la société Kompan afin d'assurer le suivi et l'entretien de tous les jeux collectifs installés sur la commune. Une remise en état de certains jeux a été faite.

→ Tennis

Un cheminement piétonnier va être réalisé autour des courts de tennis du Jas du Dauphin. Cela rendra leur accès plus facile et plus propre. L'entreprise Eurovia est chargée de la réalisation de ces travaux. Coût de l'opération : 15 500 euros TTC.

→ Cinéma

L'association "Le MIDIC" - créée par Mme Vanparys, MM. Lenard et Legendre - se propose de relancer le cinéma de St-Paul. Leur projet arrive à son terme et la municipalité a décidé de les soutenir dans leur initiative en prenant à sa charge l'acquisition d'un projecteur et les frais de mise en sécurité de la salle de cinéma. Coût de l'opération : 40 000 euros TTC.

→ ZAC Rourabeau

Le projet de Résidence hôtelière prend forme puisqu'un permis de construire est en cours d'instruction. Le conseil municipal se félicite de cette réalisation qui développera l'emploi sur notre commune.



Saint-Paul lez Durance

→ Les résultats du tri sélectif en Points d'Apports Volontaires (PAV)

Année	Tonnages emballages PAV	Tonnages Journaux/ Revues Magazines PAV	Tonnages Verre PAV	Tonnages total	Ratio en kg par habitant par an
2002	1,04	8,62	30,25	39,91	50,51
2003	3,28	16,82	34,71	54,82	69,39
2004	5,79	19,98	36,77	62,15	78,67
2005	5,95	16,76	36,64	59,36	75,14

La commune a de très bons résultats pour le tri sélectif malgré une légère baisse sur l'année 2005.

Infos utiles



ITER

Saint-Paul Lez Durance est honorée d'accueillir le siège d'une Organisation Internationale, sans précédent pour une Commune de 800 habitants.

Le jeudi 6 avril, Monsieur le Maire a reçu, en Mairie, M. Kanamé IKEDA, Directeur Général de l'Organisation Internationale ITER, accompagné de son collaborateur Akko MAAS, rencontre amicale favorisant des échanges afin d'accompagner au mieux l'implantation de ce projet International.

Quelques conseils de la gendarmerie

La protection contre le vol est l'affaire de tous, le sentiment de sécurité qu'inspirent nos zones rurales est trompeur. Les voleurs et escrocs sévissent aussi dans nos campagnes. Il est utile de rappeler des principes simples de prévention :

→ Pour votre domicile :

La fermeture des accès lorsque vous êtes absent, pas seulement la porte d'entrée mais aussi les fenêtres laissées entrouvertes pour aérer, le portail de la clôture qui reste ouvert jour et nuit.

L'activation de l'alarme lorsque la demeure en est équipée.

Enfin, pour faciliter les recherches en cas vol, prenez soin de relever les numéros de série, type et marque de vos appareils de valeur qu'ils soient hifi-vidéo mais aussi matériel électroportatif ou thermique de jardinage, sans oublier les équipements tels que vélo de marque. Attention, la majorité des factures ne comportent pas ces renseignements.

Photographiez vos bijoux, bibelots et meubles de styles et transmettez les doubles des clichés à votre assurance.

En cas de démarchage à domicile, relevez les numéros d'immatriculation de vos visiteurs, conservez les quelques semaines.

→ Pour votre véhicule

Les véhicules deviennent de plus en plus difficiles à dérober sans les clés, de nouvelles formes de vols apparaissent, le home jacking et le car jacking.

Dans votre propriété ou dans votre garage, ne laissez pas les clés dans le véhicule, séparez documents administratifs et clés.

En cas de léger accrochage, notamment en ville à un feu tricolore, à l'entrée d'un rond point ne

sortez pas de votre véhicule pour constater les dégâts en laissant le moteur en marche vous risquez de voir une tierce personne s'introduire dans votre véhicule et démarrer en trombe bien souvent avec votre sacoche contenant papiers du véhicule, valeur et clés de votre maison. En règle général, même pour faire une course de quelques secondes, ne laissez pas votre voiture immobilisée avec les clés sur le contact, encore moins moteur en marche, ce qui constitue d'ailleurs une infraction au code de la route.

→ Pour votre téléphone portable

Concernant les téléphones portables, objets de nombreux vols, relevez dès son acquisition le numéro IMEI. Seul ce dernier nous permet de suivre votre portable en cas de vol. Il est consultable sur votre mobile en composant sur le clavier #06#. Utilisez la protection de votre carte SIM en activant le code PIN lorsque vous allumez votre mobile.

Ne confiez pas votre mobile à un inconnu quel qu'en soit le prétexte, en cas d'urgence composez vous-même le 112.

En cas de vol, faites immédiatement suspendre votre ligne, déposez plainte en vous munissant de votre N° IMEI.

"L'union fait la force", aussi la meilleure parade face au vol est l'entraide entre voisins, l'échange de renseignements avec vos voisins, vos élus et les forces de l'ordre.

www.caf.fr : cliquez, c'est déclaré

Plus de 360 000 foyers dans les Bouches-du-Rhône devront remplir et renvoyer à leur Caf leur déclaration de ressources 2005.

La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (Caf 13) a adressé début mars à ses allocataires un formulaire de déclaration de ressources à compléter et à renvoyer à la Caf. Les foyers qui ont télé-déclaré leurs ressources l'année dernière vont recevoir un courrier les invitant à renouveler cette déclaration sur le Web.

Les allocataires peuvent saisir leur déclaration en ligne sur le www.caf.fr depuis le 8 mars 2006. Chaque allocataire peut y accéder avec son numéro d'allocataire et son code confidentiel*. Simple, rapide et sécurisé, cette saisie en ligne évite la contrainte du renvoi de la déclaration par courrier.

En 2005, dans les Bouches-du-Rhône, deux fois plus de foyers qu'en 2004 ont fait confiance au www.caf.fr pour leur déclaration.

Cette déclaration est très importante. En effet, c'est à partir des renseignements fournis que la Caf va calculer le montant des allocations soumises à condition de ressources pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Le renvoi de cette déclaration par Internet ou par courrier à la Caf est donc indispensable pour bénéficier de toutes les prestations auxquelles les familles ont droit (allocation de rentrée scolaire, aides au logement, etc.).

Pour faire leur déclaration de ressources afin de ne pas risquer une suspension de leurs versements, les allocataires sont invités à ne pas attendre leur déclaration d'impôt qui leur parviendra en mai prochain.

Des services d'information spécifiques sont mis en place pour aider les allocataires à remplir leur déclaration.

En appelant le 0820 25 25 25 (0,118 €/mn) ou en consultant le www.caf.fr, chacun pourra connaître les revenus à déclarer, trouver toutes les informations sur les prestations qui dépendent de ses revenus. Ces services sont accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

**Attention, un allocataire ne pourra pas déclarer en ligne ses ressources si, en plus de ses ressources et de celles de son conjoint, concubin ou pacsé, il doit déclarer les revenus d'autres personnes (enfant, personne à charge). De même, il ne pourra pas utiliser la télé-déclaration si sa situation a changé par rapport à celle que connaît la Caf (séparation, vie de couple, changement d'adresse).*

Comment contacter la Mairie

► SECRÉTARIAT

ouvert l'après-midi
de 13h30 à 17h30.

Tél. : 04 42 57 40 56

Fax : 04 42 57 44 61

Email : mairie@stpaul.fr

Site Internet : <http://www.stpaul.fr>

► M. le Maire reçoit sur rendez-vous
tous les jours

► QUELQUES NUMÉROS UTILES :
Infirmières :

06 09 52 78 27 / 06 10 35 72 06

► Médecin de garde : 06 62 68 41 08

► Police Municipale : 06 07 55 56 32